



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation : Yvelines

Question écrite n° 59412

Texte de la question

M Henri Cuq attire une nouvelle fois l'attention de M le ministre de la sante et de l'action humanitaire sur la situation du service Allo parents adolescents, gere par l'ADATO, qui est menace de fermeture en raison de la suppression du financement de l'Etat. Il lui fait observer que le conseil general des Yvelines a donne son accord de principe pour le renouvellement d'une subvention de 168 000 francs pour 1992, que la caisse primaire d'assurance maladie a vote une subvention de 100 000 francs et que quelques municipalites ont egalement apporte leur soutien en fonction de leurs possibilites. Le desengagement de l'Etat compromet la survie de ce service et si la situation demeure inchangee, le conseil d'administration de l'association se verra contraint de decider la fermeture et le licenciement du personnel au 31 juillet 1992. Devant cette situation, il lui demande si le Gouvernement ne pourrait pas faire un effort en octroyant le complement de subvention necessaire, soit 200 000 francs pour clore l'annee 1992.

Texte de la réponse

Reponse. - La delegation generale a la lutte contre la drogue et la toxicomanie a mis en place, en janvier 1990, un service national d'accueil telephonique « Drogue info service ». Cette mise en place a conduit a ne plus soutenir les diverses autres initiatives en ce sens developpees par les centres de soins pour toxicomanes. Le service « Allo parents » gere par l'ADATO ne pourra plus en consequence beneficier en 1992 des moyens alloues par le ministere des affaires sociales et de l'integration. Toutefois, « Drogue info service » s'articulant en poles regionaux, cette organisation tiendra compte des activites telephoniques prealablement developpees par les structures locales et s'adjoindra, si besoin est, les competences presentes en leur sein.

Données clés

Auteur : [M. Cuq Henri](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59412

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : santé et action humanitaire

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 juin 1992, page 2875